

pour l'année 1886. Des remerciements sont votés au Conseil général.

M. De La Prairie présente deux styles en os, ou ivoire, envoyés par M. de Blavette, et trouvés sur le territoire de Loupeigne.

M. Bouchel montre un sceau en bronze trouvé à Presle, en parfait état de conservation, et portant au milieu une fleur de lys allongée et très en relief, avec une étoile de chaque côté, et autour cette inscription : *S. Odonis de Praellis cli*. Les lettres, en caractères gothiques, paraissent du XV^e siècle ou de la fin du XIV^e. L'empreinte de ce sceau est reproduite dans la planche II, ci-dessus.

M. l'abbé Ledouble a lu un Mémoire où il prouve, par un calcul détaillé d'après le Calendrier ou comput ecclésiastique, que la date de la Charte est la vraie, et que la dédicace de la cathédrale a bien eu lieu le 25 avril 1479.

NOTES & RECHERCHES

SUR LA DATE DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE

DE SOISSONS.

La construction de la Cathédrale de Soissons, commencée sous l'Épiscopat de Nivelon de Chérizy, de 1173 à 1207, n'a été terminée qu'après plus de trois siècles (1), et bien que MM. les Chanoines, suivant une inscription murale placée dans l'une des chapelles de l'abside, aient pu se mettre en possession du chœur dès le 13 mai 1212, la consécration ou dédicace de l'Église n'a eu lieu que dans le XV^e siècle.

(1) Encore faut-il dire que la seconde tour du portail est restée inachevée.

Claude Dormay, chanoine de Saint-Jean-des-Vignes, qui a écrit au xvii^e siècle, nous apprend (1) que l'Evêque Jean Milet la fit avec une grande solennité, le 25 avril de l'année 1449, et cette même date a été adoptée par plusieurs auteurs. Toutefois le Rituel de Fitz-James publié en 1753 affirme, ainsi que le *Gallia christiana*, qu'elle eut lieu seulement trente ans plus tard, en l'an 1479.

Laquelle de ces deux dates est la véritable ?

Il paraît bien certain, d'une part, que Dormay a eu en vue l'année 1449, et que si cette date, marquée dans son histoire, est fautive, l'erreur ne provient pas d'une faute d'impression : le récit des fêtes de la dédicace y est, en effet, placé à son rang, c'est-à-dire entre les récits d'autres faits qui ont, les uns précédé, et les autres suivi l'année 1449.

Mais la date de l'année 1479 donnée par le Rituel de Fitz-James vient, d'autre part, de se trouver confirmée par l'heureuse découverte que M. Eugène Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire du comité des travaux historiques de Paris et notre nouveau collègue, a faite aux archives de la bibliothèque nationale, d'une charte donnée par Jean Milet, le 1^{er} juillet 1481, et dans laquelle se trouve précisément indiquée l'année 1479.

Nous laissons au savant archéologue le soin d'examiner et de vérifier les caractères de certitude de la pièce qu'il a eu la bonne chance de découvrir ; c'est par un autre moyen et à l'aide des données qui servaient à établir au xv^e siècle le calendrier ecclésiastique, que nous voulons essayer de résoudre la question très intéressante de la date de consécration de notre Cathédrale.

Tous les auteurs s'accordant à dire que cette dédicace a eu lieu le 25 avril, au second dimanche après

(1) Histoire de Soissons, tome II. page 389.

Pâques (1), nous regarderons ce point comme certain et nous rechercherons en laquelle des deux années 1449 et 1479, le 25 avril s'est trouvé être jour de dimanche et second dimanche après Pâques.

1°

En laquelle des deux années 1449 et 1479 le 25^e jour d'avril a-t-il été un Dimanche ?

C'est au moyen d'un système de sept lettres, les sept premières de l'alphabet, mises une à une en regard des jours successifs de l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre, et répétées autant de fois qu'il est nécessaire, que, dans le calendrier ecclésiastique, on détermine les Dimanches d'une année quelconque. Il résulte, en effet, et du nombre des lettres et de la disposition adoptés, que dans une même année, la même lettre désigne le même jour de la semaine, et que si, par exemple, le 1^{er} janvier en regard duquel se trouve la lettre A est un dimanche, tous les quantièmes précédés de la lettre A seront aussi des dimanches.

Il en résulte encore que d'une année à l'autre (considérons d'abord celles-ci comme étant toutes de 365 jours), la lettre particulière qui marque les dimanches et que, pour cette raison, on appelle *lettre dominicale*, n'est point la même ; mais que les sept lettres se succèdent dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique. Et, en effet, l'année de 365 jours, se composant de 52 semaines et un jour, finit toujours par le jour de semaine par lequel elle a commencé : si donc elle a commencé par un dimanche (et la lettre A a été

(1) C'est au second dimanche après Pâques que l'ancienne liturgie Soissonnaise célébrait l'anniversaire de la dédicace de la Cathédrale.

dominicale) elle finira par un dimanche, et l'année après commencera par un lundi ; mais si le 1^{er} janvier est un lundi, le dimanche arrivera le 6 du même mois qui est précédé de la lettre G ; celle-ci sera donc dominicale. On verrait de même que la lettre dominicale de la 3^e année serait F. Les sept premières lettres de l'alphabet viennent ainsi tour à tour remplir la fonction de lettre dominicale en se succédant dans l'ordre inverse A, G, F, E, etc.

Si toutes les années étaient de 365 jours, la lettre A redeviendrait dominicale au bout de sept ans, puis la lettre G, puis la lettre F ; mais deux lettres dominicales sont nécessaires dans les années bissextiles à cause de l'addition d'un jour après le 28 février ; et comme les années bissextiles, avant la réforme de 1582, se présentaient exactement tous les quatre ans, ce n'est qu'après quatre fois sept ans que les lettres dominicales avaient accompli leur période, et redevaient les mêmes dans la succession des années.

Ces principes posés, il devient facile de connaître la lettre dominicale d'une année quelconque, parce que nous savons d'ailleurs que l'an 1^{er} de l'Ère Chrétienne a commencé par un samedi.

Si en effet, l'an 1^{er} a débuté par un samedi, il a eu pour lettre dominicale la lettre B qui se trouve au calendrier au 2 janvier, et les lettres dominicales des 28 premières années qui ont suivi se trouvent indiquées au tableau suivant :

1, B ; 2, A ; 3, G ; 4, F, E ; 5, D ; 6, C ; 7, B ; 8, A, G ; 9, F ; 10, E ; 11, D ; 12, C, B ; 13, A ; 14, G ; 15, F ; 16, E, D ; 17, C ; 18, B ; 19, A ; 20, G, F ; 21, E ; 22, D ; 23, C ; 24, B, A ; 25, G ; 26, F ; 27, E ; 28, D, C.

Et comme ces mêmes lettres se reproduisent toujours

les mêmes (1) de 28 ans en 28 ans, il suffit, pour connaître la lettre particulière d'une année déterminée, de préciser le rang que cette même année occupe dans l'une des périodes de 28 ans, depuis l'ère chrétienne.

Appliquons donc cette règle à la recherche de la lettre dominicale des années 1449 et 1479.

Divisons 1449 par 28. Le quotient est 51 et le reste 21. L'année 1449 a été la 21^e de la 52^e période de 28 ans ; elle a eu pour lettre dominicale la lettre E.

Divisons 1479 par 28. Le quotient est 52 et le reste 17. L'année 1479 a été la 17^e de la 53^e période de 28 ans, et elle a eu pour lettre dominicale la lettre C.

Et maintenant, consultons notre calendrier. La lettre E, dominicale de l'année 1449, ne se trouve point en regard du 25 avril, mais à deux jours de là, au 27 ; donc, le 25 avril n'a point été jour de dimanche en 1449 ; il a été un vendredi.

Au contraire, la lettre C, dominicale de l'année 1479, se trouve placée en regard du 25 avril ; donc en 1479 le 25 avril a été jour de dimanche.

Nous arrivons ainsi à poser cette première conclusion que, la dédicace de la Cathédrale de Soissons ayant eu lieu un jour de dimanche, 25 avril, elle a été faite en l'an 1479 et non en 1449. Il nous reste à rechercher maintenant si le dimanche 25 avril de l'année 1479 a bien été le second après Pâques.

II^o

Le Dimanche 25 Avril 1479 a-t-il été le second après Pâques ?

La solution de cette question exige que nous déterminions la date de la fête de Pâques.

(1) Nous considérons toujours les années de l'Ère chrétienne antérieures à 1582.

D'après la règle fixée en l'an 325 par le concile de Nicée, la fête de Pâques a toujours été célébrée dans l'église le dimanche le plus prochain après le 14^e jour de la lune qui, arrive à ce 14^e jour le 21 mars au plus tôt ; et pour établir le calendrier ecclésiastique, les Eglises d'occident ont fait usage du *Cycle de Méthon* et du *nombre d'or*.

L'astronome Méthon vivait à Athènes en l'an 439 avant Jésus-Christ. Ayant remarqué que 19 années solaires qu'il faisait de 365 jours seulement donnaient un total de 6935 jours, et que 19 années lunaires qu'il faisait aussi de 354 jours seulement, donnaient celui de 6726 jours, d'où résultait une différence de 209 jours, correspondant à 7 mois lunaires de 30 jours et un mois lunaire de 29 jours, il s'était imaginé que les 19 années solaires correspondaient ainsi à 235 mois lunaires après lesquels le soleil et la lune reprenaient les mêmes positions respectives que dans la période antérieure. La période de 19 formait un Cycle dans lequel les deux astres devaient tourner indéfiniment, de telle sorte qu'il suffirait de connaître leurs relations dans une seule période pour déterminer celles qu'ils auraient entre eux dans les temps à venir.

Les Athéniens furent si émerveillés de cette découverte qu'ils élevèrent sur leur place publique une haute colonne sur laquelle on prit soin d'écrire annuellement, en lettres d'or, le rang que l'année occupait dans le Cycle et auquel on donna le nom de nombre d'Or.

Le Cycle de Méthon n'était-il pas défectueux ? La réforme opérée dans le calendrier par Jules César, en l'an 45 de notre ère, l'avait-il rendu exact ? Nous n'avons point à examiner ici ces questions, mais à nous servir, pour déterminer la fête de Pâques de l'année 1479, de l'instrument qui servait alors,

et que nous devons à Denys-le-Petit, religieux du vi^e siècle.

On donne le nom d'Epacte à l'âge de la lune au 1^{er} janvier de chaque année, et par âge de la lune, on entend le nombre de jours écoulés depuis son renouvellement.

La connaissance de l'Epacte suffit pour régler les jours des nouvelles lunes de toute l'année, celles-ci arrivant à des intervalles périodiques de 30 et 29 jours.

Or, voici, pour la période de 19 ans, les Epactes (1) correspondantes à chacun des nombres d'or du Cycle méthonien, telles que les calcula Denys-le-Petit et qu'elles furent en usage jusqu'au xvi^e siècle dans le calendrier ecclésiastique.

1, VIII; 2, XIX; 3, nouvelle lune; 4, XI; 5, XXII; 6, III; 7, XIV; 8, XXV; 9, VI; 10, XVII; 11, XXVIII; 12, IX; 13, XX; 14, I; 15 XII; 16, XXIII; 17, IV; 18, XV; 19, XXVI.

Si donc nous avons un moyen de déterminer le rang que l'année 1479 a occupé dans l'une des périodes successives de 19 ans, ou son nombre d'or, le tableau précédent nous en désignera l'Epacte, et il nous sera alors facile de fixer la Pâque de la même année.

Pour déterminer le nombre d'or d'une année quelconque de l'Ère chrétienne, il faut savoir que l'année 45 avant Jésus-Christ, lors de la réforme du calen-

(1) Les Epactes augmentent de 11 unités chaque année, parceque l'année solaire de 365 jours a onze jours de plus que l'année lunaire de 354 jours. Si la lune est nouvelle au 1^{er} janvier d'une année, l'Epacte de l'année suivante sera 11; celle de la seconde année sera 22; celle de la troisième devrait être 33. Mais en 33 jours il y a une lunaison de 30 jours et 3 jours de la suivante; on ne tient pas compte de la lunaison de 30 jours, et l'on dit que l'Epacte est 3.

drier romain, par Jules César, a eu pour nombre d'or 14. Le Cycle de 19 ans dont l'année 45 a été la 14^e année, a donc pris fin avec l'année 39; puis deux autres Cycles ont succédé et ont fini avec l'an 2, avant notre Ère, de sorte que l'an 1^{er} avant Jésus-Christ a été la première année d'un Cycle de 19 ans, et a eu pour nombre d'or 1.

Ceci posé, pour déterminer le nombre d'or de l'année 1479, j'augmente son millésime d'une unité, puisque la succession des périodes que nous allons considérer a commencé un an avant notre Ère; puis je divise 1480 par 19: le quotient est 77 et le reste 17. L'année 1479 a donc été la 17^e du 78^e Cycle méthonien depuis l'Ère chrétienne; elle a eu pour nombre d'or 17, et par conséquent, d'après le tableau précédent, l'Epacte a été 14; c'est-à-dire qu'au 1^{er} janvier 1479, la lune avait 4 jours.

Fixons maintenant le jour de Pâques; la lune a toujours le même nombre de jours au 1^{er} mars qu'au 1^{er} janvier, parce que les mois de janvier et de février ayant 31 et 28 jours, correspondent à deux mois lunaires qu'on fait, dans le calendrier, de 30 et 29 jours alternativement.

La lune ayant été dans son 5^e jour au 1^{er} mars 1479, a atteint son 14^e jour le 10 du même mois; mais elle n'a point déterminé la fête de Pâques pour le dimanche suivant; elle n'a point été, comme l'on dit, la lune paschale, s'étant trouvée en son 14^e jour avant le 21 mars. La lune paschale a été la suivante qui commença le 27 du même mois et arriva à son 14^e jour le 9 avril. Pâques fut donc célébré le dimanche qui suivit cette date.

La lettre dominicale C, de l'année 1479, lettre que nous avons déterminée précédemment, nous fait voir sur le calendrier que le 1^{er} dimanche après le 9 avril a été le 11 du même mois; c'est donc le 11 avril que

Pâques fut célébré, et le 25 suivant a bien été le second dimanche après Pâques.

CONCLUSION. — Il est prouvé par le comput ecclésiastique que, contrairement à l'opinion de Claude Dormay, et conformément à celle du rituel de Fitz-James, la consécration ou dédicace de l'Eglise Cathédrale de Soissons, a été faite en l'année 1479, le 25 avril, second dimanche après Pâques.

M. Vauvillé lit une note descriptive des monnaies gauloises trouvées au camp de Pommiers (2^e série), et fait passer sous les yeux de la Compagnie les plus remarquables et les plus rares, dont quelques-unes sont regardées comme inédites.

M. Anatole de Barthélemy informe M. le Président que la Direction de la *Revue Numismatique* met à sa disposition les deux planches de monnaies gauloises trouvées à Pommiers. Ces planches sont annexées à dans le *Bulletin*, à l'article de M. Vauvillé sur ces monnaies. La Société adresse des remerciements au savant M. de Barthélemy, si compétent en cette partie de l'archéologie.
